Réseau
français
Villes-Santé

Newsletter Réseau français Villes-Santé

OCTOBRE - NOVEMBRE 2026

À LA UNE

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RFVS SE TIENDRA LE 25 NOVEMBRE À LYON.



L'Assemblée générale ordinaire du RfVS se tiendra le mardi 25 novembre, de 14h à 16h, à l'Académie de l'OMS (Lyon). **Au programme de cette édition :** mots d'ouverture et d'introduction ; déclaration rappelant les fondamentaux et les valeurs du Réseau issus de la stratégie 2020-2030 du Consensus de Copenhague entre les Maires ; renouvellement du CA.

Candidatures au futur conseil d'administration.
Les Villes-Santé suivantes se portent candidates : Amiens, Annecy, Bayonne, Besançon, Bourges, Cœur d'Essonne Agglomération, Courbevoie, Fontenay-sous-Bois, Grenoble, Le Blanc-Mesnil, Lille, Lorient Agglomération, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nantes, Paris, Pessac, Rennes, Rezé, Roubaix, Saint-Étienne, Strasbourg, Villeneuve d'Ascq et Villeurbanne.

Vous avez reçu une convocation ?
Un email de convocation à l'Assemblée générale a été envoyé aux binômes référents, le 2 novembre, avec l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de ce temps fort. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

Informations pratiques à ne pas manquer.
Cette AGO s'inscrit dans le cadre des rencontres nationales 2026, organisées à l'Académie de l'OMS. L'accès au bâtiment est donc conditionné à une inscription préalable et à la présentation d'une pièce d'identité. Si vous avez un doute sur votre inscription ou si vous souhaitez uniquement participer à l'Assemblée générale, merci d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible par retour d'email ou en appelant le 06 67 59 72 86. Par ailleurs, veuillez noter que vos sacs et bagages pourront être fouillés par les agents de sécurité de l'Académie.

Nous nous réjouissons de vous retrouver le 25 novembre !

PUBLICATION DU RAPPORT « LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ COMME OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE DE SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES ».

Dans quelles conditions un CLS peut-il devenir un véritable outil de mise en œuvre de la Santé dans Toutes les Politiques à l'échelle locale ? C'est la question au cœur de l'étude menée par le Réseau français Villes-Santé, dans le cadre du projet européen JA PreventNCD.

Une coopération internationale.
L'étude s'inscrit dans un groupe de travail international piloté par le RfVS, réunissant six pays : Finlande, France, Islande, Norvège, Slovénie et Espagne. Chaque pays a étudié une initiative permettant d'explorer concrètement la mise en œuvre de la SdTP à l'échelle infranationale.

Des regards croisés sur le territoire français.
En France, l'étude s'est intéressée aux communes et aux EPCI, à travers l'analyse de la mise en œuvre des CLS, avec la participation de Poitiers, Villeurbanne et Thionville Fensch Agglomération. Neuf entretiens ont été réalisés auprès de coordinateurs de CLS, d'élus et de techniciens d'autres services que la santé, afin de mieux comprendre les modalités de mise en œuvre de la SdTP, ainsi que les leviers et les difficultés rencontrées.

Ce qu'il faut retenir.
Un enseignement central se dégage : le CLS ne constitue pas, à lui seul, une démarche de Santé dans Toutes les Politiques. Il peut en revanche devenir un levier structurant pour son déploiement, selon la manière dont il est conçu, porté et animé. Six recommandations sont proposées aux collectivités locales, aux Agences régionales de santé et aux institutions nationales pour renforcer le potentiel des CLS comme leviers de transversalité, d'action sur les déterminants de santé et de réduction des inégalités sociales de santé.

Pour consulter le rapport, cliquez ici

EN CE MOMENT AU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

DE NOUVEAUX MÉMOS « SANTÉ-ENVIRONNEMENT » SONT EN LIGNE !



Le RfVS a publié deux nouveaux mémos : « **Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des enfants** » et « **Nous protéger du moustique tigre dans ma commune ou mon intercommunalité** ».

Un format court, pensé pour l'action.
Conçus pour aller à l'essentiel, ces mémos rappellent en une à deux pages les grands axes d'actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un objectif politique donné. Disponibles au format numérique, ils ont également vocation à être utilisés en version imprimée : les afficher dans votre bureau comme aide-mémoire ; les transmettre à vos homologues (élus et agents) comme outil de sensibilisation. Ces supports seront inclus dans le kit « santé-environnement » qui sera prochainement expédié aux Villes-Santé.

Pour consulter les mémos, cliquez ici

ACCESSIBILITÉ À UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE : LES SUPPORTS DU DERNIER GT SONT EN LIGNE.

Les supports de la dernière réunion du groupe de travail « Accessibilité à une alimentation saine et durable en quartiers prioritaires de la ville » sont désormais en ligne. Réunis le 11 septembre dernier, les membres ont pu échanger autour de deux initiatives menées en QPV.

Hellemmes : des marchés solidaires depuis 2023.
La Ville d'Hellemmes a partagé son retour d'expérience sur son action de marchés solidaires menée depuis 2023 dans deux QPV, en partenariat avec le Secours Populaire Français et des bailleurs sociaux.

Lyon : une « Halle agriculturelle, cité fertile et solidaire ».
La Ville de Lyon a présenté son projet de « Halle agriculturelle, cité fertile et solidaire » déployé dans un QPV. Les actions menées agissent sur plusieurs leviers : l'accès à l'alimentation (notamment via un marché porté par l'association VRAC), le lien à la terre et le lien social.

Pour télécharger les supports de présentation et le compte-rendu, cliquez ici

JEUNESSE ET SANTÉ : LE MOMENT D'AGIR, C'EST MAINTENANT !

Alors que les revendications de la jeunesse occupent une place croissante dans le débat public, le Réseau français Villes-Santé revient sur les travaux menés lors des rencontres nationales 2025, accueillies à Besançon. Ces journées étaient consacrées au thème « Jeunesse, santé et bien-être : quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour une approche globale de la santé des 12-25 ans ». Un plaidoyer a été largement débattu, puis adopté à l'unanimité des membres présents lors de l'Assemblée générale tenue le même jour. Il est maintenant en ligne : « **Agir pour la santé des jeunes par une approche globale, inclusive et équitable** ».

Les constats des villes.
Les jeunes se déclarent en bonne santé… mais les indicateurs de santé se dégradent et les inégalités continuent de se creuser. Les villes sont volontaires pour agir… et appellent de leurs vœux une véritable politique de la jeunesse, structurée et en articulation avec les collectivités locales. La santé mentale des jeunes doit être érigée en priorité des politiques publiques.

Des actions concrètes déjà engagées.
Les villes déploient déjà des actions concrètes en faveur de la santé des jeunes, comme en atteste le book des communications présentées lors de ces journées. Elles s'appuient notamment sur des travaux scientifiques, dont ceux d'Emmanuelle Godeau, qui a présenté les résultats de l'enquête ENCLASS — des éléments d'analyse précieux. Pour reprendre les mots du plaidoyer : « *Les jeunes ont toute notre attention et notre confiance. Les politiques publiques en leur faveur sont un investissement au service d'une société apaisée, harmonieuse et émancipatrice.* »

Pour consulter le plaidoyer, cliquez ici
Pour plus d'informations sur les travaux thématiques du RfVS, cliquez ici

LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : LE RFVS SE MOBILISE.

Dans un de ces communiqués de presse, le RfVS a demandé la pérennisation des structures SECPa et soutient le maintien de l'article correspondant dans le PLFSS. Toutefois, le RfVS constate plusieurs reculs : **le retrait de l'article sur la généralisation du Nutriscore, ainsi que celui de la taxe soda**, qui auraient permis des avancées notables en faveur de la prévention. Par ailleurs, le RfVS soutient **la création d'un article pour la continuité de financement des Maisons des adolescents**.

Pour plus d'informations, cliquez ici

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : DEUX PROJETS DU RFVS INTÉGRÉS AU PLAN NATIONAL D'ACTIONS 2026-2030.

Un plan qui prolonge la SNPE 2.
Le nouveau Plan national d'actions 2026-2030 sur les perturbateurs endocriniens, publié par les ministères de la Transition écologique et de la Santé, fait suite à la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2 (SNPE 2). Deux projets portés par le Réseau français Villes-Santé y figurent.



Un module d'autoformation pour les collectivités.
Le premier est un module d'autoformation sur les perturbateurs endocriniens à destination des collectivités, en cours de création par le CNFPT, l'EHESP et le RfVS. Il abordera notamment les enjeux des lieux d'accueil de la petite enfance, du nettoyage des locaux, du bâti et des marchés publics. Sa mise à disposition est prévue courant 2027.

Un guide méthodologique « Paniers santé ».
Le second est le guide méthodologique issu du projet « Paniers santé », porté par le RfVS dans le cadre de l'action conjointe JA PreventNCD, co-financée par la Commission européenne. Attendu pour fin 2027, ce guide outillera les acteurs souhaitant mettre en place des projets de distribution de légumes dans une logique de promotion de la santé : projets de type « ordonnance verte » à destination des femmes enceintes, actions destinées aux personnes en situation de précarité, etc.

Pour consulter le plan d'actions 2026-2030 sur les PE, cliquez ici

LES ÉVÉNEMENTS DES MOIS À VENIR

18 novembre - 10h30/12h	**Webinaire « Agir dès l'enfance : quand les villes et intercommunalités se mobilisent pour la santé des enfants, des jeunes et la parentalité »** (en visio) à destination des Villes-Santé. La santé se construit dès les premiers instants de la vie : l'enfance et la jeunesse sont des périodes déterminantes pour la santé et le bien-être. Par leurs compétences et leur proximité avec les habitants, les villes et intercommunalités ont un rôle essentiel à jouer. Pour clôturer son groupe de travail consacré à ces enjeux, le Réseau français Villes-Santé organise un webinaire. Ce temps d'échange sera l'occasion de présenter les travaux et ressources du Réseau, et de donner la parole à une ville, une intercommunalité et une ville santé scolaire, qui témoigneront de la façon dont elles portent concrètement ces sujets sur leur territoire. Ouvert à toutes et à tous, il s'adresse aux élu.es, aux agent.es et à toute personne intéressée par la santé des plus jeunes. **Cliquez ici pour vous inscrire**
4 décembre - 9h30/11h30	**Réunion du groupe d'échanges Paniers santé** (en visio) Au programme : présentation de « Bien manger pour mon bébé » de Rouen Métropole Normandie, dispositif qui s'adresse aux futurs parents jusqu'aux 2 ans de l'enfant et qui s'appuie sur plusieurs ateliers et des paniers de fruits et légumes frais et secs, et présentation de l'évaluation de ce dispositif en cours par l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) ; présentation du dispositif des Paniers solidaires de la Ville de Nantes, dispositif visant à renforcer l'accessibilité des Nantais à une alimentation saine avec un tarif solidaire. **Pour participer à cette réunion du groupe d'échanges, vous pouvez contacter Alexandra Bastin : alexandra.bastin@villes-sante.com**
25 novembre - 14h/16h	**Assemblée générale** (avec les élections pour le renouvellement des membres du conseil d'administration)
25 novembre - 16h30/18h	**Conseil d'administration** (réservé aux membres nouvellement élus du conseil d'administration)
19 janvier 2027 - 10h/16h	**Conseil d'administration** (réservé aux membres du conseil d'administration)

LES REPRÉSENTATIONS DU RÉSEAU FRANÇAIS VILLES-SANTÉ

Santé mentale : un nouveau kit pour agir à l'échelle locale. Le Réseau français Villes-Santé a contribué à la création du kit « *Agir pour la santé mentale à l'échelle locale : par où commencer ?* », porté par le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM. Quelques mois après les élections municipales, les nouvelles équipes ont pris leurs marques, organisé leurs délégations et commencé à définir les priorités du mandat : c'est le moment de mettre en lumière les leviers dont disposent les collectivités pour agir sur la santé mentale de leurs habitants. **La santé mentale, l'affaire de toutes les politiques municipales.** Car la santé mentale ne se joue pas uniquement dans l'accès aux soins. De nombreuses politiques municipales peuvent contribuer à protéger et promouvoir la santé mentale de la population. Conçu pour accompagner les élu·es et les équipes municipales dans cette réflexion, le kit propose, en quelques pages, des repères simples pour : comprendre les enjeux, identifier les leviers d'action des collectivités, s'appuyer sur l'existant, et découvrir comment un conseil local de santé mentale (CLSM) peut permettre de structurer une dynamique locale. **Une co-construction collective.** Ce kit a été construit avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Élus Santé Publique & Territoires (ESPT), France urbaine, le Réseau français Villes-Santé, l'Association AJPJA, l'Association des Psychiatres Infanto-juvéniles de secteur sanitaire et médico-social (API), la SFPEADA, l'Association Argos 2001, l'Association France Dépression et l'Unafam. **Pour accéder au kit, cliquez ici**

Le RfVS interviewé pour le rapport annuel de Santé publique France. Maude Luherne (directrice) et Nina Lemaire (cheffe de projets santé-environnement) ont été interviewées dans le cadre du rapport annuel de Santé publique France sur le thème « *Améliorer la résilience des villes* ». Elles y apportent leurs éclairages sur le rôle du RfVS face aux changements climatiques, les principaux défis auxquels les villes sont confrontées, la contribution de Santé publique France aux démarches menées auprès des collectivités, ainsi que les leviers dont disposent les villes pour agir sur la question du climat. **Pour retrouver l'interview, cliquez ici**

Le 18 septembre, Martina Serra (chargée de projet européen) a participé à la journée régionale CLS organisée par l'ARS Occitanie en partenariat avec Promotion Santé Occitanie. Le thème de la journée était « *Le CLS : un outil politique de territoire au service de la réduction des ISTS* ». Martina est intervenue lors de la table ronde « *Convaincre, mobiliser, agir : comment « embarquer » les élus dans la réduction des ISTS ?* » et lors de l'atelier « *Lever les voiles - Faire de la santé un cap politique* » co-animé avec PromotionSanté OC sur la construction d'un plaidoyer de SdTP destiné aux élus.

Les ordonnances vertes à la loupe de la Gazette des communes. Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) a été interviewée par la Gazette des communes à l'occasion d'un article consacré au déploiement des ordonnances vertes. Les collectivités de Strasbourg, Rennes et GrandAngoulême ont également apporté leurs témoignages sur ces projets qui permettent d'agir sur la santé de la femme enceinte et de l'enfant à naître. **Pour lire l'article, cliquez ici**

Rencontres Arc Alpin. Le 6 octobre, les collectivités du réseau Arc Alpin du RfVS se sont retrouvées à Villeurbanne pour partager leurs actualités, leurs projets et leurs questionnements. Au programme : les enjeux de santé dans les achats publics, la lutte contre les discriminations en santé, la prévention des violences faites aux enfants ou encore les problématiques liées aux consommations de drogues dans l'espace public. Une rencontre riche, illustrant la diversité des actions menées par les collectivités pour promouvoir la santé et réduire les inégalités sur leurs territoires.

Rencontre annuelle des villes santé scolaires. Le 9 octobre, les villes ayant la délégation santé scolaire se sont réunies à Paris pour une journée d'échanges consacrée à la gestion des violences faites aux enfants. Les participants ont partagé leurs expériences autour de plusieurs enjeux majeurs : la prévention des violences, l'accueil de la parole de l'enfant, la promotion de la bientraitance, l'évolution des bilans de santé scolaire et l'accompagnement des professionnels. Ils ont également bénéficié de l'intervention de l'association 1000 Miettes, venue présenter ses outils de prévention adaptés aux jeunes publics.

Colloque ordonnances vertes au Parlement européen. Alexandra Bastin (chargée de projet alimentation saine) est intervenue lors de ce colloque, le 19 octobre, aux côtés de députés européens, de professionnels de santé, d'acteurs de l'agriculture et de la distribution biologique et de mutuelles. L'événement visait à contribuer au portage de ce projet de santé publique à l'échelle européenne, en mettant en lumière la mobilisation multi-acteurs déjà en cours. Il a également permis de mettre en avant les travaux menés dans le cadre de « Paniers santé », en lien avec le projet européen JA PreventNCD.

LES DERNIERS « VILLE-À-VILLES » ENVOYÉS

› VàV-26-15 Évaluation CLS
› VàV-26-14 Attractivité médicale
› VàV-26-13 Lutte contre les ambroisies
› VàV-26-12 Comment soutenir et valoriser la formation des IPA ?
› VàV-26-11 Mise en œuvre des procédures SDRE
› VàV-26-10 Implantation des pompes à chaleur et climatiseurs en milieu urbain

Votre participation est importante pour faire vivre ces Ville-à-Villes.
N'hésitez pas à consulter l'espace réservé de notre site internet pour voir le détail des questions et à envoyer votre ou vos réponses à secretariat@villes-sante.com

Si vous souhaitez transmettre une demande de « Ville-à-Villes », merci d'envoyer un mail à secretariat@villes-sante.com
Pour accéder aux « Ville-à-Villes », cliquez ici

LES ACTUALITÉS DE L'OMS

ACTIVITÉ PHYSIQUE DES ADOLESCENTS : 240 MILLIONS DE JEUNES RESTENT IMMOBILES, AUCUN PROGRÈS EN 15 ANS.

Selon les nouvelles estimations mondiales de l'OMS, **un adolescent sur quatre âgé de 11 à 17 ans**, soit environ 240 millions de jeunes, **déclare n'avoir pratiqué aucune activité physique d'au moins 60 minutes d'intensité modérée à forte la semaine précédente**. En moyenne, les adolescents se disent actifs seulement 2,7 jours par semaine, et seuls 14% le sont tous les jours. Publiée dans *The Lancet Global Health*, l'étude s'appuie sur 389 enquêtes menées dans 140 pays et territoires auprès de plus de 3,2 millions d'adolescents. Elle révèle une absence de progrès mondiale depuis 15 ans.

Un enjeu de santé publique.
L'inactivité physique est un facteur de risque majeur de maladies cardiaques, de diabète de type 2 et de certains cancers. Aider les jeunes à acquérir de bonnes habitudes dès leur plus jeune âge est essentiel pour protéger leur santé et réduire la charge mondiale de ces maladies.

Filles et garçons, des réalités inégales.
L'écart entre les sexes reste très marqué : 28% des filles n'ont eu aucun jour d'activité physique, contre 22% des garçons ; seules 11% des filles sont actives tous les jours, contre 17 % des garçons. Cet écart s'observe dans presque tous les pays et toutes les Régions de l'OMS. Les différences entre pays sont également fortes : dans certains, 4% seulement des adolescents déclarent n'avoir été actifs aucun jour, contre plus de 40% dans d'autres.



Un problème d'environnement plus que de volonté.
Le manque de progrès s'explique par de multiples facteurs : modes de transport, accès à des espaces publics sûrs, possibilité de marcher ou de faire du vélo en toute sécurité, environnement scolaire, accessibilité financière, normes sociales et modes de vie centrés sur les écrans. « *La solution ne consiste pas à dire aux adolescents de faire plus d'efforts. Il s'agit plutôt de faire en sorte que les écoles, les rues et les quartiers soient des lieux où il est sûr, facile et normal de bouger, de jouer et d'être actif* », souligne le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus (directeur général de l'OMS).

Un appel aux politiques publiques.
L'OMS appelle à des mesures plus énergiques dans les secteurs de l'éducation, des transports, de l'urbanisme, du sport et de la santé, ainsi qu'à des efforts supplémentaires pour lever les obstacles auxquels se heurtent les filles. Promouvoir l'activité physique à l'école, investir dans des voies sécurisées pour les piétons et les cyclistes et créer des communautés plus actives sont autant de leviers pour offrir aux jeunes davantage d'occasions de bouger au quotidien.

Pour le rapport (en anglais), cliquez ici

EXPÉRIENCES NÉGATIVES VÉCUES PENDANT L'ENFANCE : UNE ÉTUDE DE L'OMS/EUROPE ALERTE SUR L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE.

Un constat saisissant.
2 jeunes adultes sur 3 interrogés dans l'UE déclarent avoir vécu au moins une expérience négative pendant leur enfance. Plus de 1 jeune adulte sur 5 en a vécu au moins quatre. Une nouvelle étude de l'OMS/Europe montre qu'une exposition accrue à ces expériences négatives est fortement associée à des problèmes de santé mentale, à une moindre qualité de vie et à une situation socioéconomique moins favorable au début de l'âge adulte.

Une enquête à grande échelle.
Ces résultats sont issus d'une enquête menée auprès de plus de 26 000 jeunes adultes de 18 à 30 ans, recrutés à partir de panels nationaux, avec des données recueillies entre novembre 2025 et janvier 2026. L'étude a mesuré l'exposition à neuf formes d'adversité - notamment la maltraitance, la négligence et les dysfonctionnements familiaux - en examinant les tendances observées dans les différents pays plutôt qu'en cherchant à les classer.

Des conséquences durables sur la santé.
L'adversité s'accumule : plus une personne y est exposée, plus elle est susceptible de faire état de conséquences défavorables plus tard dans la vie. Parmi les personnes ayant déclaré au moins 4 expériences négatives pendant l'enfance, 76,3% estimaient avoir eu besoin d'un soutien professionnel en santé mentale au cours de l'année écoulée, contre 36,7% parmi celles qui n'en avaient déclaré aucune. Ces personnes étaient également 6 fois plus susceptibles de déclarer avoir subi des violences et 10 fois plus susceptibles d'en avoir commis au début de l'âge adulte, ainsi qu'environ 8 fois plus susceptibles de déclarer avoir été victimes de cyberharcèlement pendant leur enfance.

Des répercussions bien au-delà de la santé.
Une exposition plus importante aux expériences négatives vécues pendant l'enfance était également associée à un niveau d'études plus faible, à une probabilité accrue de n'être ni en études, ni en emploi, ni en formation, à un revenu du ménage inférieur, à une moindre confiance envers les autres et à un sentiment d'appartenance à la communauté moins prononcé. Dans leur ensemble, ces effets dépassent largement le seul secteur de la santé et touchent également l'action sociale, l'éducation, la justice pénale et l'emploi.

« La majorité des jeunes adultes ont vécu au moins une expérience négative ».
« *Lorsqu'un enfant grandit dans un environnement marqué par la violence ou au sein d'un foyer en crise, il n'est pas surprenant que les répercussions se fassent encore sentir des années plus tard, à l'école, sur le marché du travail et dans ses relations* », dr Natasha Azzopardi-Muscat (directrice, Systèmes de santé, à l'OMS/Europe). « *Ce que l'on sous-estime souvent, c'est l'ampleur du phénomène. Il ne s'agit pas d'une petite minorité malchanceuse. La majorité des jeunes adultes interrogés dans cette enquête ont vécu au moins une expérience négative pendant l'enfance. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème de santé mentale. C'est aussi un problème social et économique, qui nécessite la mobilisation de tous les secteurs, et pas seulement des services de santé* ».



La prévention reste possible.
Financée par la Commission européenne, l'enquête a été menée par l'OMS/Europe en partenariat avec l'Université John-Moores de Liverpool, dont les chercheurs ont dirigé l'analyse. « *La bonne nouvelle, c'est qu'il est possible de prévenir les expériences négatives vécues pendant l'enfance et d'en atténuer les effets. Avec le soutien des décideurs, investir dans des environnements plus sûrs et plus favorables à l'épanouissement des enfants contribuera à améliorer la santé des populations, à renforcer les communautés et à assurer un avenir plus prospère pour l'Europe* », professeur Mark Bellis, Université John-Moores de Liverpool.

Pour consulter l'étude (en anglais), cliquez ici

CHALEUR EXTRÊME : UN PREMIER JEU D'INDICATEURS POUR PROTÉGER LES FEMMES ENCEINTES, LES NOUVEAU-NÉS ET LES ENFANTS.

Face à l'intensification des chaleurs extrêmes dans le monde, l'OMS, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont lancé le tout premier ensemble d'indicateurs prioritaires destinés à aider les pays à suivre les effets de la chaleur sur la santé des populations les plus vulnérables.



Des risques documentés, de la grossesse à l'enfance.
Les études montrent que l'exposition à une chaleur extrême accroît de 26% la probabilité d'une naissance prématurée. En 2024, les nourrissons de moins d'un an ont connu 389% de jours de vagues de chaleur en plus par rapport à la période de référence 1986-2005. À l'échelle mondiale, environ 1,5 milliard d'enfants sont exposés à des vagues de chaleur dont la fréquence, la durée et l'intensité augmentent.

Quoi surveiller ?
Le rapport recommande de suivre : les naissances prématurées, les mortinaissances, l'insuffisance pondérale à la naissance, l'hypertension due à la grossesse, les décès d'enfants et les consultations dans des établissements de santé en période de chaleur extrême. Le suivi de l'assiduité scolaire peut aussi révéler l'impact de la chaleur sur la vie des enfants.

Des données pour agir.
Croiser les données de santé courantes avec les données d'exposition à la chaleur (température de l'air) permet de détecter des signaux inhabituels, d'approfondir les recherches et d'intervenir en conséquence. Ces informations aident les autorités sanitaires à préparer les établissements à une demande accrue, à renforcer les mises en garde auprès des femmes enceintes et des familles, à identifier les communautés les plus exposées et à améliorer la planification sanitaire face aux fortes chaleurs.

« Les systèmes de santé ne peuvent pas apporter de réponse à ce qu'ils ne comptabilisent pas. »
La Dre Pascale Allotey (directrice du Département de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, infantile et adolescente et du vieillissement de l'OMS) souligne que le suivi conjoint des indicateurs de santé et de l'exposition à la chaleur permet aux pays de cerner les conséquences potentielles et de protéger les femmes et les enfants. Bruce Gordon (directeur par intérim du Département Environnement, changements climatiques, approche « Une seule santé » et migrations à l'OMS) rappelle que les personnes âgées, les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants comptent parmi ceux qui sont le moins en mesure d'échapper aux nouveaux risques sanitaires liés au réchauffement.

Un appel aux États.
L'OMS invite les pays à renforcer leur capacité à surveiller les répercussions des vagues de chaleur sur la santé et à y réagir, et à élaborer des plans d'action adaptés à leur contexte : intégration des besoins des populations vulnérables, renforcement des systèmes d'alerte précoce et interventions en temps opportun dès l'apparition de risques liés à la chaleur.

Pour plus d'informations, cliquez ici

LES ACTUALITÉS DE LA DGS ET DE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE PUBLIE SON RAPPORT ANNUEL : DIX ANS D'ENGAGEMENT.

Dans cette édition spéciale, Santé publique France met en lumière 10 ans d'engagement fondés sur l'expertise scientifique, le dialogue avec la société et la collaboration avec ses partenaires. L'occasion également de mettre en perspective dix années de mutations sanitaires, sociales, environnementales et technologiques, et de montrer comment l'Agence s'est transformée pour y répondre. Ce rapport témoigne d'un engagement au quotidien pour surveiller, protéger et prévenir, en plaçant l'expertise au cœur des politiques publiques.

Face à la multiplication des crises, aux inégalités territoriales ou à l'urgence climatique, Santé publique France a su, ces dix dernières années, produire des connaissances scientifiques robustes. Et cela, tout en agissant à la fois sur les comportements individuels et sur les environnements pour les rendre plus favorables à la santé.

Pour consulter le rapport annuel, cliquez ici

PRÉCARITÉ MENSTRUELLE : L'ASSURANCE MALADIE PREND DÉSORMAIS EN CHARGE LES PROTECTIONS PÉRIODIQUES RÉUTILISABLES.

Un enjeu de santé, mais pas seulement.
La précarité menstruelle désigne les difficultés rencontrées, en particulier par les jeunes et les personnes en situation de précarité, pour se procurer des protections hygiéniques faute de ressources suffisantes. Elle demeure encore aujourd'hui une réalité pour une part importante de la population avec des conséquences directes sur la santé mais aussi sur la vie sociale, la scolarité et l'insertion professionnelle des personnes concernées.

Une mesure issue de la LFSS 2024.
Pour améliorer l'accès aux protections périodiques, l'article 40 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2024 prévoit la prise en charge par l'Assurance maladie d'une partie des dépenses liées aux protections périodiques réutilisables. Trois objectifs majeurs sont poursuivis :

- Lutter contre la précarité menstruelle qui touche particulièrement les jeunes femmes et les publics les plus fragiles ;
- Soutenir le pouvoir d'achat en réduisant une dépense contrainte du quotidien ;
- Encourager l'usage de protections réutilisables, plus durables et plus respectueuses de l'environnement et non nocives pour la santé.



Un remboursement à deux conditions d'éligibilité.
Depuis le 1er octobre, les personnes assurées menstruées âgées de moins de 26 ans, ainsi que les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S), peuvent bénéficier d'un remboursement des protections périodiques réutilisables par l'Assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie complémentaire (via les contrats responsables). Les protections concernées sont les culottes menstruelles et les coupes menstruelles. La prise en charge est limitée à deux produits par année glissante et s'applique uniquement aux produits délivrés en pharmacie.

Pour plus d'informations, cliquez ici

MOIS SANS TABAC 2026 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES.

Plus d'un fumeur quotidien sur deux (55%) souhaite arrêter de fumer. Pour les aider, *Mois sans tabac* revient pour sa 11e édition avec un accompagnement gratuit et personnalisé. Dès aujourd'hui, les fumeurs peuvent s'inscrire sur mois-sans-tabac.fr pour relever ce défi de 30 jours sans tabac, porté par Santé publique France et le ministère en charge de la Santé en partenariat avec l'Assurance maladie.



Des aides à chaque étape.
En s'inscrivant, chaque fumeur bénéficie d'outils et de conseils pratiques pour réussir ce défi. Plusieurs dispositifs complètent l'accompagnement :

- Le 39 89, numéro d'aide à distance de Tabac info service, permet d'être accompagné gratuitement par un tabacologue et propose un suivi personnalisé ;
- L'application d'e-coaching Tabac info service propose un programme gratuit pour optimiser ses chances d'arrêt du tabac ;
- Le site tabac-info-service.fr met à disposition des contenus d'aide et des outils d'accompagnement (témoignages, questions/réponses, etc.).

Une mobilisation nationale.
Partout en France, de nombreux partenaires — institutions, associations, collectivités, entreprises, professionnels de santé — relaient le dispositif chaque année, soutenus au niveau régional par les Agences régionales de santé (ARS) et les ambassadeurs *Mois sans tabac*.

Un rendez-vous devenu incontournable.
Inscrit dans le Programme national de lutte contre le tabac, ce rendez-vous compte plus de 2,5 millions de participants depuis 2016, avec plus de 117 000 inscriptions en 2025. Depuis le 1er novembre, Santé publique France diffuse la campagne « *Participer à Mois sans tabac augmente vos chances de devenir ex-fumeur* » qui valorise le chemin parcouru vers le sevrage tabagique et met en avant les aides disponibles sur différents canaux (TV, digital, affichage, etc.). Sa signature rappelle que 30 jours sans tabac multiplient par 5 les chances d'arrêt à long terme.

Pour plus d'informations, cliquez ici

LES ACTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS

APPELS À PROJETS.

- **Avec la parution de la SNANC le 11 février dernier, l'appel à projets du PNA devient officiellement l'appel à projets annuel de la SNANC.** Dans la continuité des précédents appels à projets, l'édition 2026-2027 poursuivra le soutien à l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) et au déploiement de projets fédérateurs, exemplaires ou innovants à l'échelle nationale ou interrégionale visant des environnements alimentaires sains et durables et ciblés sur certaines thématiques. La date limite pour candidater est fixée au 27 décembre 2026.

  Pour consulter le cahier des charges, cliquez ici

- **L'IReSP a ouvert l'édition 2027 de son appel à projets « *Services, Interventions et Politiques favorables à la santé* » (SIP).** Son objectif est de soutenir des recherches permettant d'éclairer les politiques publiques et de favoriser une prise de décision fondée sur des preuves scientifiques. 3 axes structurent cette nouvelle édition : prévention primaire et promotion de la santé ; services de santé : organisation et financement ; prévention des infections et de l'antibiorésistance. Date de fin de soumission : 8 janvier 2027, 12h. Les dossiers sont à déposer en une seule phase sur la plateforme EVA3. Dans un contexte de réduction des engagements financiers, l'AAP SIP 2027 fait l'objet de modifications des durées et budgets maximums, et du périmètre des projets.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **La Banque des Territoires a lancé un appel à projets pour encourager le déploiement de 70 nouveaux médicobus** - cabinets itinérants – dans les déserts médicaux, et arriver à 100 structures labellisées courant 2027, contre 34 aujourd'hui. Les médicobus, ce sont ces cabinets mobiles proposant des consultations dans les zones sous-dotées, particulièrement dans les zones rurales et quartiers politique de la ville (QPV). D'un coût évalué à 200 000 euros annuels en moyenne, ils sont financés en partie par les agences régionales de santé (ARS) et l'Assurance maladie, auxquels s'ajoutent divers financeurs, dont les collectivités. Pour cet appel à projets, la Banque des Territoires va mobiliser « *une enveloppe en fonds propres à hauteur de 3,2 millions d'euros* », afin de « *soutenir chaque projet à hauteur de 25 000 euros* », en complément des crédits alloués par les ARS au titre du fonds d'intervention régional.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

APPELS À CANDIDATURES.

- **L'Alliance ALTAA (Alliance pour les transitions agricoles et alimentaires) lance un appel à candidature pour faire partie d'une cohorte « Ordonnances vertes ».** Cette cohorte s'adresse aux porteurs de projets type « ordonnance verte » en cours d'expérimentation ou prêts à se lancer et prévoyant de poursuivre l'action entre février et décembre 2027. Le but est d'approfondir certaines thématiques comme les modalités d'accès aux produits bio (alternatives aux paniers : chèques, cartes d'achats, etc.), l'intégration des publics les plus éloignés, l'accompagnement à la sortie du dispositif etc. Cela permet de bénéficier d'échanges entre acteurs portant des actions similaires, d'accéder à des ressources et de bénéficier d'un suivi méthodologique. La date limite pour candidater est fixée au 15 décembre.

  Pour candidater, cliquez ici

ÉVÉNEMENTS.

- **Le colloque webinaire annuel national de l'Onaps se tiendra le 19 novembre sur la thématique « *L'activité physique, moteur de lien social et d'insertion* ».** L'Onaps, en collaboration avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et son Pôle Ressources National Sport Santé, vous propose d'explorer ce thème à travers des éclairages scientifiques et des retours d'expériences de terrain. Scientifiques, professionnels de terrain et acteurs institutionnels partageront leurs connaissances, leurs initiatives et leurs bonnes pratiques pour mieux comprendre comment l'activité physique peut contribuer à construire une société plus inclusive. Les inscriptions ouvrent prochainement.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **L'Ademe, l'ANR et l'Anses organisent un colloque d'une journée consacré aux données de la recherche en santé-environnement, le 25 novembre à Paris.** Ce colloque visera à faire le point sur les enjeux, tant scientifiques que sociétaux, associés au partage, à la réutilisation et à la structuration des données de la recherche. Il combinera la présentation de résultats de recherches financées par l'Ademe, l'ANR et l'Anses, et des mises en perspective pour en tirer des enseignements concrets pour l'action publique. Le programme du colloque s'articulera autour de trois thèmes : la diversité des données produites et leur évolution dans le temps ; le cas des données de science participative ; les données comme aide à la prise de décision. La journée se terminera par une table ronde dédiée aux plateformes de mise à disposition de données, telles que le Green Data for Health, pour croiser les regards sur les défis à relever en termes d'articulation et d'interopérabilité des systèmes et pour évoquer les perspectives européennes.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

ACCÈS AUX SOINS.

- **Dans le prolongement du rapport « *Refonder l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires santé au service de la transformation du système de santé* » d'Elisabeth Hubert, Nicolas Bouzou, Stéphane Junique et Franck Von Lennep, l'IGF et l'IGAS ont publié des travaux d'analyses et de chiffrages de plusieurs scénarios d'évolution du partage des financements entre assurance maladie obligatoire (AMO) et complémentaires santé (AMC).** Ce rapport ne formule pas de recommandations mais mesure l'impact de différentes options sur les dépenses publiques, les restes à charge des assurés et le niveau des primes payées auprès des complémentaires santé. Il présente également les effets redistributifs de ces scénarios. Le rapport analyse d'abord différents scénarios de bouclier sanitaire, consistant à plafonner les restes à charge après assurance maladie obligatoire : au-delà d'un certain montant de dépenses de santé, l'Assurance maladie prendrait en charge 100% des dépenses de santé. Il étudie également plusieurs scénarios de « décroisement » du panier de soins, consistant à confier intégralement certains postes de dépenses à un seul financeur (AMO ou AMC), en mettant fin au mécanisme de copaiement. Ces travaux apportent un éclairage chiffré aux débats sur l'avenir du financement des dépenses de santé. À travers un exercice inédit de simulation et de chiffrage conduit conjointement par l'IGF et l'IGAS, avec le concours de la Drees, ils permettent d'apprécier les conséquences de différents scénarios d'évolution de l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaires santé et contribuent ainsi à éclairer la décision publique.

  Pour consulter le rapport, cliquez ici

- **La HAS a publié le guide « *Passerelles en santé, construire aujourd'hui pour mieux se coordonner demain* » et sa boîte à outils.** La démarche propose de réunir des acteurs qui n'ont pas toujours l'occasion de se rencontrer, de croiser les savoirs professionnels et expérientiels et de faire émerger des priorités partagées à partir des besoins et attentes des personnes concernées. En créant des espaces de rencontre, ce guide facilite les conditions de mise en œuvre de coopération et de co-construction à l'échelle d'un territoire.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

ACTIVITÉS PHYSIQUES.

- **Move Game : favoriser l'activité physique par l'aménagement de l'espace public.** Financé par la Commission européenne et développé par Azur Sport Santé, le projet Move Game vise à encourager l'activité physique grâce au design actif, une approche qui intègre des incitations au mouvement dans les espaces de vie du quotidien (places publiques, parcs, écoles, équipements municipaux). Accessible à tous les publics, cette démarche favorise une activité physique spontanée et inclusive.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

ADDICTIONS.

- **Depuis février 2025, la commercialisation des cigarettes électroniques jetables, dites « puffs » est interdite en France. Pour s'assurer du respect de cette interdiction, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a contrôlé près de 500 professionnels.** Si 86% des établissements étaient en conformité, près de 10 000 cigarettes électroniques jetables ont été retirées de la vente à la suite des contrôles. La DGS rappelle que l'exposition à la nicotine, présente dans de nombreux produits de vapotage, peut avoir des effets négatifs sur le développement cérébral des plus jeunes. Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour garantir le respect de cette mesure, notamment en ligne, et maintiennent également leur vigilance quant au respect de l'interdiction de la publicité en faveur des produits de vapotage. De nouveaux contrôles sont ainsi menés par la DGCCRF depuis début 2026.

- **Le 9 octobre dernier, le conseil municipal de Nantes a adopté, à l'unanimité, un vœu demandant à l'État de permettre l'ouverture d'une HSA.** Depuis dix ans, les HSA de Paris et de Strasbourg apportent une réponse concrète à la consommation de rue en proposant un lieu dédié et encadré par des professionnels, tout en favorisant l'accès aux soins et l'accompagnement social.

ALIMENTATION.

- **Le groupe de travail « Renforcement du pouvoir d'agir » du Cocolupa a publié de nouvelles ressources.** Le groupe était composé de personnes concernées par la précarité alimentaire, de représentants d'associations, de ministères et d'institutions, et était animé par la DGCS avec l'appui des Missions Publiques. Trois nouvelles ressources complémentaires ont été réalisées : un poster qui rappelle les principes fondamentaux d'un accueil favorisant le développement du pouvoir d'agir ; des fiches pratiques qui proposent des pistes d'action concrètes, des questions pour nourrir les échanges et des exemples de bonnes pratiques facilement mobilisables ; une notice de ces deux livrables pour expliquer la démarche, l'intention du groupe et l'utilisation proposée des outils. Le groupe s'est appuyé sur près de 600 réponses à un questionnaire diffusé auprès des structures de lutte contre la précarité alimentaire et sur 3 journées de travail.

  Pour accéder aux ressources, cliquez ici

- **L'Ademe a publié le rapport final du projet « *Plus de bio sur mon plateau : un accompagnement de la classe à la cantine* ».** Le projet avait l'ambition de créer et de déployer dans 5 régions un dispositif duplicable sur les territoires pour accompagner les collectivités dans les transitions agricoles et alimentaires. En associant des groupements d'agriculteurs bio, la FNAB et Bio Consom'acteurs, le programme d'accompagnement « *Plus de bio sur mon plateau* » fournit aux écoles et aux collectivités des outils concrets pour transformer les pratiques alimentaires par une approche globale de la classe à la cantine.

CHALEUR.

- **Selon une étude publiée par Nature Health et menée par deux institutions britanniques, 50 391 personnes sont mortes durant l'été dans les villes de 30 pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse.** Les auteurs estiment que 32 619 de ces décès sont attribuables au dérèglement climatique, soit 60% des morts. Ce bilan dépasse ceux des canicules de 2003 et 2022, jusque-là les plus meurtrières avec respectivement plus de 28 400 et au-delà de 29 400 décès. En 2003, 42% de ces décès étaient attribuables au réchauffement et en 2022, il s'agissait de 59%. Pour en arriver à ces conclusions, les chercheurs ont analysé les données de 854 agglomérations et ont comparé les températures enregistrées et celles qui auraient été enregistrées s'il n'y avait pas de changement climatique. Leur étude montre que le changement climatique « *a déjà considérablement augmenté la mortalité liée à la chaleur dans les villes européennes, soulignant la nécessité de réduire rapidement les émissions et de mettre en œuvre une adaptation locale ciblée* ».

CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

- **L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a publié la sixième édition de son Bulletin sur la qualité de l'air et le climat.** Les travaux présentés confirment les liens étroits entre pollution atmosphérique, évolution du climat et santé, et soulignent l'intérêt d'aborder ces enjeux de manière coordonnée.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **Un nouveau rapport du PNUE présente les réductions d'émissions nécessaires pour revenir à l'objectif de 1,5°C.** Le rapport « *Emissions Gap Report 2026 : The Point of Return* » examine un scénario de dépassement de 1,5°C « le plus faible possible », dans lequel le pic de réchauffement vers le milieu du siècle est limité à 1,7-1,8°C et où la hausse de la température mondiale revient à 1,5°C ou en dessous d'ici 2100, avec une probabilité d'environ 50%. « *Un dépassement ne signifie pas un abandon. Nous pouvons encore faire en sorte qu'il soit aussi faible et aussi bref que possible – et ramener les températures en dessous de 1,5 degré d'ici la fin du siècle* », a déclaré le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, dans un message accompagnant le rapport. « *Le nouveau rapport sur l'écart entre les émissions et les objectifs du Programme des Nations unies pour l'environnement nous montre ce qu'il faudra faire : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 18% d'ici 2030 et de 45% d'ici 2035 – par rapport aux niveaux de 2025.* »

  Pour consulter le rapport, cliquez ici

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- **L'Ademe, en collaboration avec des collectivités pionnières et d'autres acteurs, a publié le « *Guide sobriété et collectivités : méthodes, exemples et outils* ».** Ce guide méthodologique présente une méthode, des outils et des retours d'expériences pour aider à mettre en place des actions de sobriété dans les collectivités. Ce guide s'adresse prioritairement aux agents des collectivités. Toutefois, tout acteur public ou privé peut trouver dans ce guide des éléments utiles pour engager une démarche de sobriété.

  Pour consulter le guide, cliquez ici

- **Combien d'habitants vivent réellement dans un quartier suffisamment arboré ? Combien disposent d'au moins trois arbres à proximité de leur logement ? Combien résident à moins de 300 mètres d'un espace vert ?** L'outil web « Arbre en ville » permet d'analyser automatiquement une commune française selon les trois principes de la règle 3-30-300 (3 arbres à proximité du logement. 30% de canopée dans le quartier, 300 mètres maximum jusqu'à un espace vert), une méthode de référence pour apprécier la place de la nature et des arbres dans les espaces urbanisés. Les résultats constituent des estimations territoriales et doivent être interprétés avec les limites propres aux millésimes des données, à la détection automatique des arbres et à la connaissance des espaces verts publics. L'objectif n'est pas de remplacer une étude de terrain, mais de fournir en quelques minutes une première lecture quantitative et cartographique de la place des arbres et de la nature dans la ville.

  Pour accéder à l'outil, cliquez ici

ENFANCE, JEUNESSE.

- **Stéphanie Rist et Gérald Darmanin ont reçu Céline Gréco pour la remise du rapport du comité scientifique permanent pour la refondation de la protection de l'enfance.** Le rapport a vocation à constituer le document cadre de préconisations pour une refondation engagée. Il propose à la fois de nouvelles mesures, le renforcement de dispositifs existants, mais aussi la généralisation des initiatives territoriales probantes recensées par les membres de chaque groupe thématique du comité scientifique. Son ambition est d'instaurer une approche de parcours : un enfant protégé doit pouvoir compter sur la continuité et la cohérence de son accompagnement, de la prévention la plus précoce, à commencer par le soutien à la famille, jusqu'à son autonomie, quelles que soient les institutions appelées à intervenir dans sa vie.

  Pour consulter le rapport, cliquez ici

- **L'UNICEF France a publié les résultats de sa nouvelle étude pilote menée dans le cadre de sa 7e Consultation nationale et donne, pour la première fois, directement la parole aux enfants de 3 à 5 ans.** Cette démarche inédite a été déployée pour mieux comprendre les émotions, les vécus au quotidien et les personnes vers lesquelles se tournent les plus jeunes enfants lorsqu'ils ont besoin de soutien. Ces premiers résultats constituent le premier des deux volets de publication consacrés à la santé mentale des enfants et des adolescents. Les résultats montrent que, lorsque les méthodes de recueil sont adaptées à leur âge et qu'un cadre sécurisant leur est proposé, les jeunes enfants sont capables de reconnaître leurs émotions, de les associer à des expériences concrètes et d'identifier leurs principales figures de soutien. Parents, grands-parents, frères et sœurs mais aussi enseignants et ATSEM apparaissent ainsi comme des figures essentielles dans leur quotidien. Ce réseau de relations joue un rôle déterminant dans leur sentiment de sécurité, leur bien-être émotionnel et, plus largement, leur développement. Ces résultats montrent surtout que la parole des très jeunes enfants constitue une source de connaissance à part entière : dès lors qu'on leur en donne la possibilité, ils savent dire ce qui les rend heureux, ce qui les inquiète ou les fait souffrir. Pour l'UNICEF France, ces résultats appellent à faire de la prise en compte de la parole des jeunes enfants une composante à part entière des politiques publiques qui les concernent. Cette étude pilote constitue le premier volet de la publication des résultats de la 7e Consultation nationale de l'UNICEF France consacrée à la santé mentale.

  Pour consulter la première partie du rapport, cliquez ici

- **Depuis le 1er octobre, un nouveau module de sensibilisation gratuit et accessible en ligne est proposé aux professionnels et aux bénévoles qui travaillent auprès d'enfants et d'adolescents.** Repérer les signes de danger, savoir écouter un enfant, adopter la bonne attitude lorsqu'un enfant révèle des violences et transmettre les informations aux autorités compétentes : autant de situations auxquelles peuvent être confrontés les professionnels et bénévoles qui interviennent auprès des enfants. Pour les accompagner, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Société française de pédiatrie médico-légale (SFPML), l'université de Caen Normandie et Make.org Association proposent le module de sensibilisation « *Situations d'enfants en danger : repérer, écouter, alerter* ». Entièrement en ligne, gratuite et accessible à son rythme, cette formation de 6 heures s'appuie sur des cas pratiques et les contributions d'experts issus de différents secteurs : santé physique et mentale, travail social, éducation et justice. Ce module s'inscrit dans le Plan interministériel 2023-2027 de lutte contre les violences faites aux enfants.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **L'Union européenne renforce son action contre la pauvreté infantile.** La pauvreté infantile ne se résume pas à un manque de ressources. Elle enclenche un cercle vicieux intergénérationnel : grandir dans la pauvreté peut entraîner des inégalités dans l'éducation et le développement des compétences, qui favorisent ensuite le décrochage scolaire ou les difficultés d'accès à l'emploi. Le chômage de longue durée ou les emplois faiblement rémunérés qui peuvent en résulter contribuent à la reproduction de la pauvreté de génération en génération. C'est précisément ce cycle que la Commission européenne cherche à briser. La stratégie présentée en mai 2026 vise un objectif ambitieux : réduire la pauvreté d'au moins quinze millions de personnes d'ici 2030 et éradiquer la pauvreté d'ici 2050, dans un contexte où 93 millions d'Européens sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. L'un des outils centraux de cette politique est la garantie européenne pour l'enfance, instaurée par une recommandation du Conseil en juin 2021 et renforcée par la Commission dans la nouvelle stratégie. Elle prévoit pour les enfants en situation de vulnérabilité un accès effectif et gratuit à plusieurs services essentiels : des structures d'accueil et d'éducation, des activités scolaires, au moins un repas sain chaque jour d'école, un logement adapté et des soins de santé. La garantie encourage également les États à développer des plans d'action nationaux ciblés qui prennent en compte les situations des publics vulnérables. Une grande partie de ces objectifs se traduit concrètement à l'échelle locale. Les communes interviennent notamment dans la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires, les activités périscolaires et l'accueil de la petite enfance. La garantie européenne pour l'enfance ne crée donc pas de nouvelles compétences locales : elle donne un cadre européen, et des opportunités de financement, à des politiques déjà mises en œuvre.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance, a annoncé la parution du guide « *Détection des violences et recueil de la parole de l'enfant victime* ».** Élaboré en coordination avec des associations spécialistes de la protection des enfants, des professionnels et la Haute-autorité de Santé, ce guide est destiné aux professionnels qui accompagnent les enfants. Il rassemble des ressources et des repères concrets pour mieux repérer les signes de violence, accueillir la libération spontanée de la parole, transmettre les alertes aux interlocuteurs compétents, et leur permettre de recueillir la parole de l'enfant en toute sécurité.

  Pour consulter le guide, cliquez ici

- **L'UNICEF France a publié le guide des fondamentaux « *Ville amie des enfants 2026-2032* ».** Une ressource destinée à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques publiques locales plus respectueuses des droits de l'enfant, et à chaque étape : comprendre les besoins des enfants et des jeunes, définir ses priorités, suivre les indicateurs de la démarche et construire un plan d'action ambitieux et réaliste.

  Pour consulter le guide, cliquez ici

- **L'OCDE publie le rapport « *Mieux investir dans les enfants grâce aux politiques sociales* »** qui analyse comment le niveau des dépenses sociales, leur répartition entre les différents domaines de la politique sociale et leur ciblage à l'égard de certains types de ménages influencent la pauvreté, la privation matérielle, les résultats scolaires et la santé des enfants. Ses conclusions montrent combien il est important de privilégier des panoplies de mesures cohérentes plutôt que des interventions isolées.

  Pour consulter le rapport, cliquez ici

ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE.

- **La Direction générale de la Santé a publié un guide « *Le Rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre les moustiques : de la gestion de la nuisance à la réduction des risques sanitaires* ».** Cette publication revient sur les actions de contrôle des populations de moustiques et sur les moyens à disposition des collectivités pour lutter contre ces vecteurs. Ces actions, répondant à la fois au bien-être des populations et aux enjeux de santé publique, sont indispensables à la mise en place de politiques durables de prévention.

  Pour consulter le guide, cliquez ici

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, PFAS ET RISQUE CHIMIQUE.

- **Les ministères de la Transition écologique et de la Santé ont publié le plan d'actions sur les PE, faisant suite aux deux stratégies nationales dédiées et lancées depuis 2014.** Ce plan vise à poursuivre les actions afin de réduire l'impact des perturbateurs endocriniens sur la santé et sur l'environnement.

  Pour consulter le plan, cliquez ici

- **Une équipe de l'Inserm de l'université de Grenoble-Alpes, en collaboration avec le CNRS, le CHU de Grenoble et l'université de Grenade (Espagne), s'est intéressée à l'impact de l'exposition périnatale à ces substances sur le quotient intellectuel (QI) des enfants, évalué à l'âge de trois ans.** À partir du suivi d'une cohorte, comptant 380 mères et leurs enfants, et d'une modélisation intégrant les connaissances antérieures sur le sujet, les chercheurs ont observé des associations entre l'exposition à certains phtalates et un bisphénol au troisième trimestre de grossesse et les scores de QI des enfants. Ces résultats sont publiés dans *Environmental Health Perspectives*.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **En 2025, près de la moitié de la population française présentait des niveaux d'exposition au cadmium supérieurs aux valeurs sanitaires de référence, selon l'Anses.** Dans ce contexte, « *dès le 1er janvier 2027* », l'arrêté « composition » publié au Journal officiel le 2 octobre, alignera la teneur maximale en cadmium des engrais phosphatés avec le seuil prévu par le règlement européen (UE) 2019/1009, soit 60 milligrammes de cadmium par kg d'anhydride phosphorique. Il fixera également un plafond d'apports de cadmium issu des engrais minéraux à 3g par hectare et par an. Un arrêté définissant la trajectoire de diminution des teneurs en cadmium dans les matières fertilisantes, qui sera notifié à la Commission européenne va venir le compléter sur les seuils à atteindre en 2028 et 2030 afin d'atteindre la cible fixée par l'Anses, soit au 1er janvier 2028, une teneur maximale à 40mg de cadmium par kg d'anhydride phosphorique et au 1er janvier 2030, une teneur maximale à 20 mg de cadmium par kg d'anhydride phosphorique.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

PRÉCARITÉ.

- **Selon l'Insee, « *la part des personnes en situation de pauvreté quatre années consécutives a presque doublé en l'espace de quinze ans : entre 2021 et 2024, 7% des individus font l'expérience d'une situation de pauvreté continue, contre 4% entre 2008 et 2011* ».** Entre 2021 et 2024, près d'un quart de la population (23,6%) a connu au moins un épisode de pauvreté ; certains passent sous le seuil de pauvreté pendant cette période et y restent ensuite (5%), d'autres sortent de la pauvreté au cours de ces trois années (5%), d'autres encore alternent « *situation de pauvreté et de non-pauvreté* » (6,3%) et certains sont de façon continue en situation de pauvreté (7,2%). Si cette part de personnes en situation de pauvreté continue sur quatre ans a atteint son maximum à 8,2% sur la période 2020-2023 avant de redescendre légèrement, elle n'était « que » de 4,3% sur la période 2008-2011.

  Pour consulter les données de l'INSEE, cliquez ici

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ.

- **Le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées lance une feuille de route nationale 2026-2030 pour renforcer la prévention, améliorer le repérage précoce des facteurs de risque et mieux accompagner les personnes les plus exposées.** Élaborée à partir d'une large consultation de ces acteurs, la feuille de route s'articule autour de quatre axes majeurs : Axe I. Promouvoir la santé cardiovasculaire auprès de la population et des acteurs ; Axe II. Mobiliser les professionnels du premier recours pour le repérage des facteurs de risque et l'évaluation du risque cardiovasculaire ; Axe III. Développer les ressources de prise en charge globale des facteurs de risque cardiovasculaires, notamment pour les patients à risque cardiovasculaire élevé ; Axe IV. Développer les connaissances sur la santé cardiovasculaire, le suivi et l'évaluation des interventions préventives.

  Pour consulter la feuille de route, cliquez ici

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.

- **L'ADEME publie les résultats de deux études sur la qualité de l'air intérieur dans les salles de sport et les gymnases. Le projet QAI SPORT (APR AQACIA) a caractérisé l'exposition aux COV, aux COSV émergents et aux microorganismes dans les salles de sport.** Ont été étudiés 10 salles de sport de typologies différentes : salles de musculation/fitness, dojos, salles de motricité pour jeunes enfants dans des écoles maternelles, salles multisports (un studio de danse et un gymnase). Ce projet a permis d'acquérir un grand nombre de données sur la nature et les concentrations de contaminants de différentes salles de sport et a notamment mis en évidence des concentrations élevées de COSV et de biocides non volatils dans les poussières de certaines salles. L'étude aboutit à des recommandations concernant les matériaux, la ventilation et l'aération ainsi que le taux d'occupation. Le projet PAIR'SO (AACT-AIR) identifie quant à lui les facteurs influençant la présence de polluants dans l'air dans les gymnases parisiens. Il aboutit aux recommandations suivantes : promouvoir la mise en œuvre de matériaux et produits à faible émission de COV ; nettoyer les surfaces régulièrement, à l'eau et sans produits nettoyants trop émissifs, pour limiter le phénomène de remise en suspension des particules ; systématiser la maintenance des systèmes de ventilation, à réception et au cours de la vie du bâtiment ; former les agents pour permettre l'alerte des services techniques en cas de dysfonctionnement des systèmes de ventilation ; supprimer ou isoler les toitures bac acier pour un meilleur confort thermique, notamment en période estivale.

  Pour consulter les rapports, cliquez ici

- **L'INSEE publie une étude « *Les ZFE renforcent le verdissement du parc automobile et contribuent au recul de ses émissions polluantes* ».** La mise en place de neuf zones à faibles émissions (ZFE) dans les grandes métropoles régionales jusqu'en 2023 encourage le renouvellement du parc automobile, en faveur de voitures moins polluantes. L'effet des ZFE reste toutefois faible par rapport au renouvellement tendanciel du parc, lié à l'obsolescence progressive des véhicules anciens et leur remplacement par des véhicules neufs. Les estimations mettent en évidence une réorientation des achats de voitures sur le marché de l'occasion. L'impact sur le marché du neuf ne peut être estimé de manière robuste, car le recul du diesel dans les achats de voitures neuves était déjà plus marqué dans les ZFE qu'ailleurs avant la mise en place de la mesure. L'effet des ZFE est anticipé par rapport à leur mise en œuvre et se matérialise dès l'annonce des restrictions. En revanche, les ZFE modifient peu les comportements de mobilité : deux ans après leur entrée en vigueur, les voitures des résidents ne roulent pas significativement moins et les déplacements domicile-travail en voiture ne diminuent pas.

  Pour consulter l'étude, cliquez ici

SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES.

- **L'Observatoire national de la politique de la ville a publié le guide méthodologique « *Appui à l'évaluation des contrats de ville* ».** Ce guide est mis à disposition des acteurs qui souhaitent mener une évaluation locale de leur CLS. Il est fourni à titre indicatif et a vocation à constituer un appui méthodologique aux parties prenantes de l'évaluation des contrats de ville tout au long de sa réalisation : services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes publics, bailleurs sociaux, acteurs sociaux et habitants. Une bibliothèque de questions évaluatives et d'indicateurs d'évaluation par thématiques sera mise à disposition des territoires en complément du guide sur le site de l'ONPV, pour inspirer les acteurs dans la préparation de leur évaluation.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

SANTÉ DES FEMMES.

- **L'Institut national du cancer réaffirme l'importance de la prévention et du dépistage des cancers du sein pour préserver la santé des femmes.** L'examen de référence du dépistage organisé des cancers du sein repose sur une mammographie et un examen clinique des seins. Recommandés tous les 2 ans aux femmes de 50 à 74 ans (sans facteurs de risque autres que l'âge ni symptômes), ils sont réalisés par des radiologues agréés répondant aux exigences de qualité et de sécurité du programme national. Pour faciliter l'identification des professionnels, l'Institut national du cancer met à la disposition des femmes, sur l'espace en ligne jefaismondepistage.fr, un module interactif. En complétant simplement leur code postal, les femmes accèdent en un clic à la liste et aux coordonnées des radiologues. Afin d'informer les femmes sur ce dépistage et cette fonctionnalité, l'Institut national du cancer déploie, jusqu'au 13 décembre, une campagne d'information 100% digitale, également présente dans les maisons de santé. Rappelons que le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes, avec plus de 61 200 nouveaux cas et près de 12 800 décès en 2023. Le dépistage, réalisé régulièrement, permet de détecter une éventuelle anomalie ou un cancer à un stade précoce et d'augmenter considérablement les chances de guérison.

  Pour plus d'informations, cliquez ici

- **La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a publié le rapport d'information sur la santé des femmes.** Pour ce rapport, les rapporteures, Mmes les députées Sandrine Rousseau et Prisca Thevenot, ont choisi de concentrer leurs travaux sur deux enjeux majeurs, tant par le nombre de femmes concernées que par leurs répercussions sur les parcours de vie : le cancer du sein et l'infertilité.

  Pour consulter le rapport, cliquez ici

- **Le Gouvernement acte une Maison des Femmes-Santé dans chaque département. Un décret publié au Journal officiel du 1er octobre 2026 prévoit la labellisation, dans chaque département, d'au moins un dispositif sanitaire dédié à la prise en charge des femmes victimes de violences.** Les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) seront chargés d'identifier et de labelliser ces structures, qui porteront désormais l'appellation unique de « Maison des Femmes-Santé ». Le dispositif devra répondre à un cahier des charges national fixé par arrêté ministériel et assurer une prise en charge adaptée des besoins somatiques et psychiques des victimes. Le texte vient donner une assise réglementaire à un mouvement engagé depuis une décennie autour des Maisons des Femmes, dont la première a été créée en 2016 à l'hôpital Delafontaine de Saint-Denis. Ces structures rassemblent dans un même lieu soins médicaux, accompagnement psychologique, consultations spécialisées, soutien social et orientation vers les dispositifs judiciaires ou associatifs. Selon les données de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, en 2024, 107 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, 270 ont été victimes de tentatives de féminicide et 906 femmes ont été victimes de tentatives de suicide ou de suicides liés au harcèlement exercé par un partenaire ou ex-partenaire, soit un total de 1 283 victimes directes ou indirectes de féminicides au sein du couple. L'Observatoire estime par ailleurs à 376 000 le nombre de femmes majeures victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au sein du couple en 2023. En imposant la présence d'au moins une Maison des Femmes-Santé labellisée dans chaque département, le gouvernement se donne les moyens de réduire les disparités territoriales et garantir à l'ensemble des victimes un accès de proximité à une prise en charge sanitaire spécialisée.

Pour consulter le décret, cliquez ici

SANTÉ-ENVIRONNEMENT.

- **La Direction générale des Finances publiques propose de nouveaux outils aux collectives pour l'évolution du « budget vert ».** L'annexe environnementale vise à recenser et évaluer les dépenses réelles d'investissement en fonction de leur impact environnemental. Les enjeux d'atténuation du changement climatique et de la préservation de la biodiversité avaient été intégrés progressivement depuis 2024. À partir de 2027, seront également inclus l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ; la gestion des ressources en eau ; la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets, la prévention des risques technologiques ; la lutte contre les pollutions de l'air et des sols.

Pour consulter les outils, cliquez ici

SANTÉ MENTALE.

- Quelques mois après les élections municipales, les nouvelles équipes ont pris leurs marques, organisé leurs délégations et commencé à définir les priorités du mandat. C'est le moment de mettre en lumière les leviers dont disposent les collectivités pour agir sur la santé mentale de leurs habitants. Car la santé mentale ne se joue pas uniquement dans l'accès aux soins. De nombreuses politiques municipales peuvent contribuer à protéger et promouvoir la santé mentale de la population. Pour accompagner les élu·es et les équipes municipales dans cette réflexion, **le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM met à disposition le kit « *Agir pour la santé mentale à l'échelle locale : par où commencer ?* ».** En quelques pages, il propose des repères simples pour comprendre les enjeux, identifier les leviers d'action des collectivités, s'appuyer sur l'existant et découvrir comment un CLSM peut permettre de structurer une dynamique locale. Ce kit a été construit avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Association des Maires Ruraux de France - AMRF, ESPT - Élus Santé Publique & Territoires, France urbaine, le Réseau français Villes-Santé, l'Association AJPJA, l'API (Association des Psychiatres Infanto-juvéniles de secteur sanitaire et médico-social), la SFPEADA, Association Argos 2001, ASSOCIATION FRANCE DEPRESSION et l'Unafam. Il sera relayé auprès de l'ensemble de leurs membres dans les semaines à venir.

Pour accéder au kit, cliquez ici

- **Le Haut Conseil à l'Egalité publie son rapport intitulé « *Santé mentale : genre et troubles dépressifs, pourquoi les femmes sont-elles plus à risque ?* » afin d'alerter sur la santé mentale des femmes et l'urgence d'agir pour les accompagner.** Les troubles dépressifs constituent un enjeu majeur de santé publique, qui concerne davantage les femmes que les hommes (18,2% des femmes contre 12,8% des hommes). Cet écart apparaît dès la puberté et se retrouve à tous les âges de la vie et dans tous les milieux sociaux. Longtemps, l'hypothèse hormonale a été mise en avant : en cause, les changements d'humeurs liés aux menstruations, à la grossesse, à la ménopause, etc. Or, des recherches récentes montrent que les facteurs biologiques ne jouent qu'un rôle minime, face à l'environnement socioculturel et économique. La vulnérabilité des femmes aux troubles dépressifs s'inscrit dans des rapports sociaux qui les exposent davantage à la précarité, aux violences, à la charge mentale, aux risques psychosociaux, à l'isolement, etc.

Pour consulter le rapport, cliquez ici

SANTÉ PUBLIQUE.

- **Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2027 (PLFSS 2027) a été présenté en Conseil des ministres le 1er octobre.** Pour 2027, le Gouvernement a fixé une cible de déficit de 5% du PIB, ce qui nécessite un effort de 54 milliards d'euros, dont 43 milliards d'euros directement portés par les textes financiers pour 2027. Les économies attendues procéderont de réformes ciblées, conduites politique publique par politique publique, afin de distinguer ce qui doit être préservé, ce qui doit être transformé et ce qui peut être redéployé au profit des priorités. Le PLFSS propose d'engager une réduction forte du déficit des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, afin de le ramener de -21,8 milliards d'euros en 2026 à -12,7 milliards d'euros dès l'année prochaine, par des mesures portant très majoritairement sur les dépenses, soit une amélioration du solde de 9,9 milliards d'euros par rapport au solde prévisionnel.

Pour consulter le PLFSS 2027, cliquez ici

SANTÉ SCOLAIRE.

- **Repatocoly : le projet de recherche participative sur les toilettes scolaires est reconduit.** Entre 2024 et 2025, le projet Repatocoly – Recherche Participative sur les Toilettes au Collège et au Lycée – financé par la Région Bretagne et coordonné par l'EHESP et Promotion Santé Bretagne, a réuni chercheurs, élèves et équipes éducatives de deux établissements bretons pour explorer ensemble les usages, les représentations et les difficultés associés aux toilettes scolaires. En 2026, et pour une durée de 24 mois, la démarche se poursuit avec Repato2 – REcherche PArticipative sur les TOilettes dans le Secondaire. L'enjeu est de comprendre dans quelles conditions favoriser le dialogue et l'action autour des toilettes scolaires à partir des constats établis par Repatocoly et à l'aide d'un kit d'accompagnement des équipes. L'objectif, à terme, est de disposer de connaissances et de repères concrets pour accompagner un déploiement plus large de la démarche au sein des collèges et lycées, en faveur du bien-être de tous les élèves.

Pour en savoir plus sur le projet, cliquez ici

SANTÉ SEXUELLE ET AFFECTIVE.

- **Cette année, le ministère de la Santé et la Direction générale de Santé publique France ont décidé d'annuler la campagne nationale annuelle de prévention du VIH autour du 1er décembre.** Une décision qui a fait réagir de très nombreuses structures (associations, Coress, sociétés savantes, etc.) investies dans la lutte contre le sida. Une lettre ouverte a été publiée à l'initiative du Collectif des 10 choix politiques pour en finir avec le sida.

Pour plus d'informations, cliquez ici

- La CIIVISE et le Gouvernement ont lancé une campagne nationale de sensibilisation à la sextorsion. En 2024, les cas de sextorsion pris en charge par le 3018 ont augmenté de 74%. Une forme de chantage qui touche particulièrement les mineurs, et notamment les filles et les garçons âgés de 11 à 17 ans. Face à l'ampleur du phénomène, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) et le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées déploient une campagne 100% digitale, ancrée dans l'environnement quotidien des jeunes, pour les aider à mieux identifier, connaître et nommer cette forme de cyberviolence sexuelle, mais aussi à savoir comment réagir lorsqu'ils y sont confrontés, qu'ils soient victimes ou témoins, en parlant à un adulte ou en contactant le 3018 (gratuit et confidentiel).

Pour plus d'informations, cliquez ici

UNE SEULE SANTÉ.

- **La Ville de Marseille a publié son tout premier livre blanc dédié à l'approche transversale de la santé.** Le livre blanc est un document stratégique qui pose une conviction forte : les santés humaine, animale, végétale et écosystémique sont indissociables. Au sommaire : l'engagement de la municipalité pour prendre soin du vivant et des habitants ; un recensement complet de solutions concrètes et de collaborations inédites ; des retours d'expérience.

Pour consulter le livre blanc, cliquez ici

VIEILLISSEMENT.

- **L'IGAS publie un rapport consacré aux personnes précaires vieillissantes, dont le profil particulier et le nombre croissant constituent un défi pour les secteurs de l'hébergement et du grand âge.** Sur tous les territoires visités, la mission a constaté l'engagement exceptionnel des associations et de leurs bénévoles au service de ces populations particulièrement vulnérables.

Pour consulter le rapport, cliquez ici